

Aff. n°2057

ADMINISTRATION GENERALE

RAPPORT D'ACTIVITES 2017 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES DUNES DE FLANDRE

Rapporteur : Monsieur Frédéric VANHILLE, Président

L'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse, chaque année avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Il y a donc lieu de présenter le rapport d'activités 2017 du SIDF.

Il se décline en 9 thèmes :

- les activités nautiques,
- les animations,
- les centres d'hébergement,
- les équipements et les infrastructures et réseaux,
- la propreté des plages,
- la sécurité des plages,
- les prestations offertes aux scolaires : sports et découverte du milieu naturel,
- la communication,
- les ressources humaines.

Le Comité Syndical,

- Oui l'exposé qui précède et après en avoir délibéré,
- Approuve le rapport d'activités 2017 tel qu'il lui a été présenté.

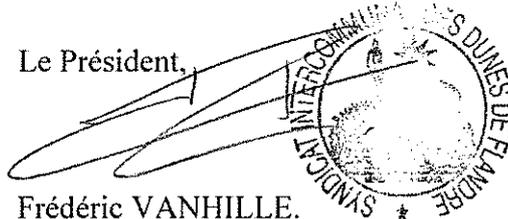
ADOPTE

Adressé à M. Le Sous-Préfet
Et publié le **05 MARS 2018**

Fait à Dunkerque, le 22 février 2018
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

Frédéric VANHILLE.



République Française
Département du Nord
Syndicat Intercommunal
Des Dunes de Flandre

EXTRAIT
Du Registre des Délibérations du
Comité Syndical
Du Syndicat Intercommunal des
Dunes de Flandre

Comité convoqué le : 15 février 2018
Nombre de membres du Comité en exercice : 8

Séance du jeudi 22 février 2018 – 18 h 30

Président : Monsieur Frédéric VANHILLE

Secrétaire : Monsieur Grégory EVRARD

ETAIENT PRESENTS :

Titulaires : Frédéric VANHILLE – Bertrand LEYS – Thierry WALLYN -
Alexandra DEMAIRÉ.

Suppléants : Martine ARLABOSSE.

ABSENTS EXCUSES :

Titulaires : Bernard WEISBECKER - Patrice VERGRIETE – Paul
CHRISTOPHE – Patrice BERTELOOT.

Suppléants : Jean-Yves FREMONT – Edith DAVID – Laurent MAZOUNI –
Bruno DEMAN – Florence VANHILLE.

ASSISTAIENT A LA REUNION :

Suppléants : Catherine VERLYNDE – Grégory EVRARD.